

ANNEXE N° 4 AU FORMULAIRE CERFA N° 14998*03

(Art. L. 225 du Code électoral ; L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales ;
L. 121-2 du Code des communes de Nouvelle-Calédonie)

**Formulaire à remplir par le candidat tête de liste ou son représentant
dans le cadre d'une déclaration de candidature aux élections municipales
dans les communes de moins de 1 000 habitants en Nouvelle-Calédonie.**

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.

Nom de la commune :

Titre de la liste :

Couleur du bulletin de vote⁽¹⁾ :

Emblème qui sera imprimé sur le bulletin⁽²⁾ :

Nom et prénom(s) du candidat⁽³⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.

(1) Cette mention n'est pas obligatoire. Conformément à l'article L. 390 du code électoral, la couleur choisie par les candidats pour leur bulletin de vote devra impérativement être différente de celle des cartes électorales.

(2) Cette mention n'est pas obligatoire.

(3) Les nom et prénom(s) du candidat renseignés sont ceux qu'il souhaite indiquer sur les bulletins de vote.

Nom et prénom(s) du candidat⁽³⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>
15.
16.
17.